

**ANR : La fabrication de la « citoyenneté sociale » entre colonie, métropole et mondialisation : le cas des travailleurs marocains (1910-nos jours) (METROCOLMO) 2023-2026**

Coordination : Ferruccio Ricciardi. Laboratoires partenaires : LISE (Paris) – porteur du projet – et MESOPOLHIS (Aix-en-Provence)

Ce projet donne une actualité nouvelle à l'étude des modalités de fabrication de la « citoyenneté sociale » – au sens donné par Alain Supiot (2015) d'une solidarité reposant sur le travail et l'accès à la protection sociale – en proposant une analyse de longue durée des conditions de travail et d'emploi des travailleurs coloniaux et postcoloniaux marocains, des années 1910 à nos jours. Si dans les sociétés industrielles occidentales le salariat et ses différents stades sont considérés comme étant la voie par excellence vers une « citoyenneté sociale », pendant de la citoyenneté civile et politique (Marshall, 1950 ; Castel, 2008), force est de constater que nombre de travailleurs, principalement étrangers, en ont été exclus ou partiellement exclus (Noiriel, 1988), à l'image des travailleurs coloniaux opérant dans les empires (Stanziani, 2020). Symétriquement, dans les pays anciennement colonisés devenus indépendants, la généralisation d'un système de protection sociale issu d'une société salariale de type fordiste ne s'est pas réalisée et n'est plus à l'ordre du jour, si tant est qu'elle ne l'ait jamais été. À partir du cas marocain, le présent projet propose d'explorer les formes de « citoyenneté sociale » qui se construisent dans des contextes historiques, économiques et sociaux bousculés par la « situation coloniale » (Balandier, 1951) et dans lesquels le processus de socialisation de la production par le travail marqué par le « legs colonial » (Bayart, Bertrand, 2006) ne relève pas ou peu de la relation salariale. Au Maroc, comme dans l'ensemble des économies à revenu intermédiaire et des économies pauvres, nous constatons en effet la coprésence d'une grande diversité de mécanismes de solidarité économique via la forte segmentation des marchés du travail, la faible emprise de la protection sociale contributive et du modèle assurantiel, le recours à une variété de dispositifs d'assistance publique ou privée (Longuenesse, Catusse, Destremeau, 2005 ; Benarrosh, 2019 ; Belkheiri, Benarrosh, 2015). Ceci se traduit par une pluralité de modes d'articulation entre travail, protection sociale et accès aux droits qui interroge les acceptions habituelles de la « citoyenneté sociale » forgées à partir des capitalismes occidentaux et de la fiction d'un État social universel (Castel, 1995) ; et ce notamment lorsque les sciences sociales mobilisent une perspective de long terme susceptible d'intégrer le passé colonial (Bargaoui, Cerutti, Grangaud, 2015 ; Bargaoui, Grangaud, Nôus, 2020). La problématique du « legs colonial » (qui va bien au-delà de l'enjeu de mémoire) permet de comprendre la nature complexe de la gouvernance politique, économique et sociale contemporaine des anciens pays colonisés, en étant attentifs à l'enchevêtrement des éléments de continuité et de discontinuité, de dépendance et d'autonomie, de généralité et de contingence, etc. Cette problématique suppose en effet de prendre en considération à la fois les rémanences de l'État colonial, son appropriation par les élites locales, la réactualisation de pratiques sociales anciennes ou encore la cristallisation d'identités particulières pendant le moment colonial (Bayart, Bertrand, 2005). Mais la complexité va encore au-delà aujourd'hui puisque le gouvernement contemporain de la mondialisation (des politiques d'ajustement structurel aux multiples politiques d'aide au développement) procède également, par certains aspects, du moment colonial et de son épistème (État faible, confusion entre intérêt général et intérêt privé, délégation et gestion concessionnaire, etc.) (Bayart, Ellis, Hibou, 1997). Il s'incarne dans des normes, des institutions, des dispositifs (Hajjiat, 2014) et contribue aussi à réinterroger des catégories telles que « solidarité », « droits sociaux » ou « citoyenneté » (Bhambra,

Holmwood, 2021). Le choix du Maroc et des travailleurs marocains comme terrain d'étude pour ce projet nous semble pertinent car il rend compte des tensions, historiques et actuelles, entre la construction du pacte social « national », la présence de régimes locaux de solidarité et la mondialisation de normes et dispositifs de régulation sociale, ces logiques étant à l'œuvre dans la fabrication des modalités d'intégration sociale par le travail qui sont souvent inégales, asymétriques et surtout irréductibles au modèle salarial (Baár, vant Trigt, 2020). Par ailleurs, l'équipe franco-marocaine de chercheurs et chercheuses réunis autour de ce projet, de par ses recherches antérieures, est en mesure de mobiliser tout un ensemble de connaissances, de réflexions et de terrains susceptibles de répondre aux défis, méthodologiques et épistémologiques, posés par cette problématique. Dans une perspective sociohistorique et multiscalaire (qui embrasse des espaces et temporalités différentes), il s'agira en particulier de comprendre quels sont les droits et les conditions d'accès aux droits pour ce qui concerne respectivement : i) les travailleurs coloniaux (engagés au Maroc sous l'égide du Protectorat français ainsi qu'en métropole dans le cadre de la mobilisation de la Première et de la Seconde Guerre mondiale) ; ii) les travailleurs migrants postcoloniaux (recrutés durant les Trente Glorieuses en France dans plusieurs branches) ; iii) les travailleurs du Maroc contemporain depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. L'objectif est de produire une analyse des régimes pluriels de « citoyenneté sociale », d'expliquer leurs mécanismes de fonctionnement et aussi de repérer les transformations dont ils ont fait l'objet, au croisement des espaces colonial et métropolitain, des espaces national et mondialisé, du passé et du présent.